

23ème SENS
Société par actions simplifiée
au capital de 500 euros
Siège social : 77 rue Principale, 68610 LAUTENBACH
800805186 RCS COLMAR

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 10 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le dix décembre,
A dix-huit heures,

Madame Catherine BISEL demeurant 8A rue du Vignoble, 68720 ZILLISHEIM,

Associée Unique de la société 23ème SENS,

Après avoir exposé qu'il conviendrait de transférer le siège social du 77 rue Principale 68610 LAUTENBACH au 8A rue du Vignoble 68720 ZILLISHEIM et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Madame Catherine BISEL, Associée Unique, décide de transférer le siège social du 77 rue Principale, 68610 LAUTENBACH au 8A rue du Vignoble 68720 ZILLISHEIM à compter du 1er janvier 2025 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

"Le siège social est fixé : 8A rue du Vignoble 68720 ZILLISHEIM".

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Catherine BISEL

